



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

SOMMAIRE

Service administration générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 20 JANVIER 2022		
1	Convention relative au dispositif vaccinal 2022 en indre-et-loire avec la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (dgscgc) et la préfecture	6
2	Nouvelle convention de prise en charge financière par le sdis 37 concernant le centre de vaccination de Tours aux Halles	6
3	Convention pour un projet de véhicule pédagogique Casden – acef – bpvf – sdis 37	6
BUREAU DU 24 FEVRIER 2022		
4	Mise à jour de la convention de fonctionnement du centre d'incendie et de secours (cis) de Neuvy-le-Roi	6
5	Convention pour prestations dites de proximité	6
6	Indemnisations / auto assurance du sdis d'indre-et-loire en matière de responsabilité civile	6
7	Indemnisations / auto assurance du sdis d'indre-et-loire en matière de responsabilité civile	7
8	Autorisation d'ester en justice au nom du sdis 37	7
9	Autorisation d'ester en justice au nom du sdis 37	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2022		
10	Rapport introductif au débat des orientations budgétaires 2022	7
11	Convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'effets d'habillement entre les sdis de la région centre val de loire et le sdis de la nievre	7
12	Elections professionnelles 2022 – Délégation au bureau du conseil d'administration	8
BUREAU DU 24 MARS 2022		
13	Conventions relatives à la fourniture d'épaves dépolluées pour le sdis d'indre-et-loire	8
14	Accord cadre en appel offre ouvert (aoo) pour la « prestation de formation à la conduite »	8
15	Appel offre ouvert (aoo) - accord cadre pour la « fourniture et livraison de pièces détachées pour les véhicules et engins du parc roulant du sdis d'indre-et-loire »	8
16	Autorisation d'ester en justice au nom du sdis 37	8
17	Indemnisations / auto assurance du sdis en matière de responsabilité civile	8
18	Indemnisations / auto assurance du sdis en matière de responsabilité civile	9
19	Besoins de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de la vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement de sapeurs-pompiers professionnels	9
20	Convention relative au concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le sdis de la seine-maritime au titre de l'année 2022	9
21	Marché 17/9/6 – acquisition d'un véhicule utilitaire 6/7 places de type « fourgon » pour le sdis d'indre-et-loire – remise de pénalités de retard	9
22	Acceptation du versement de 3500 euros du fonds mutualiste de la caisse régionale du crédit agricole mutuel de la touraine et du poitou	9
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2022		
23	Convention pluriannuelle de partenariat entre le département d'indre-et-loire et le service d'incendie et de secours d'indre-et-loire	9
24	Projet de budget primitif 2022	10
25	Ajustement de l'organigramme	10
26	Autorisation de recrutement d'un contractuel sur 3 emplois permanents du groupement bâtiment infrastructure	10
27	Définition d'un plafond de prise en charge des frais pédagogiques associés aux formations accordées dans le cadre du compte personnel de formation et modalités de mise en oeuvre	10
28	Création d'un poste permanent d'assistant de gestion du grade d'adjoint administratif au service rh-spv	10
	ANNEXES	12

RÉUNION DE BUREAU DU 20 JANVIER 2022

DOSSIER N° 1

**CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF VACCINAL 2022 EN INDRE ET LOIRE
AVEC LA DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION
DES CRISES (DGSCGC) ET LA PREFECTURE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorise la présidente à signer ladite convention avec la DGSCGC et la préfète d'Indre-et-Loire applicable pour le premier semestre 2022 selon les modalités énoncées dans ce rapport.

DOSSIER N° 2

**NOUVELLE CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE
PAR LE SDIS 37 CONCERNANT LE CENTRE
DE VACCINATION DE TOURS AUX HALLES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorise la présidente à signer ladite convention visant la mise à disposition de moyens et à rembourser la ville de Tours, concernant les agents affectés au centre de vaccination des Halles pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 28 février 2022, renouvelable mensuellement par tacite reconduction jusqu' au 30 juin 2022.

DOSSIER N° 3

**CONVENTION POUR UN PROJET DE VEHICULE PEDAGOGIQUE
CASDEN – ACEF – BPVF – SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorise la présidente du conseil d'administration à signer ladite convention de mécénat entre la CASDEN, l'ACEF, la Banque Populaire Val de France et le SDIS 37 dans le cadre du projet de véhicule pédagogique.

RÉUNION DE BUREAU DU 24 FEVRIER 2022

DOSSIER N° 4

**MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT
DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) DE NEUVY LE ROI**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorise la présidente du conseil d'administration à signer l'avenant n°1 de la convention de fonctionnement avec la mairie concernant l'entretien des espaces verts du centre d'incendie et de secours de Neuvy le Roi.

DOSSIER N° 5

CONVENTION POUR PRESTATIONS DITES DE PROXIMITE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention pour prestations dites de proximité et d'échange avec la commune de Sainte-Maure-de-Touraine.

DOSSIER N° 6

**INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE
EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité accepte l'indemnisation et autorise la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du sapeur-pompier volontaire du centre d'incendie et de secours du Bouchardais pour un montant de 85,00 euros T.T.C.

DOSSIER N° 7

**INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE
EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité accepte l'indemnisation et autorise la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du propriétaire de la parcelle endommagée par les secours pour un montant de 198,00 euros TTC.

DOSSIER N° 8

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité accepte l'indemnisation et autorise la présidente du conseil d'administration à :

- *ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus,*
- *désigner Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS d'Indre-et-Loire et ceux du sapeur-pompier agressé.*

DOSSIER N° 9

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorise la présidente du conseil d'administration à :

- *ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus,*
- *désigner Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS d'Indre-et-Loire.*

RÉUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2022

DOSSIER N° 10

RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Les membres du conseil d'administration prennent acte du débat des orientations budgétaires pour l'année 2022 qui vaut rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles.

DOSSIER N° 11

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT
DE FOURNITURES D'EFFETS D'HABILLEMENT ENTRE
LES SDIS DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LE SDIS DE LA NIEVRE**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à :

- *approuver le principe de groupement de commandes afin d'acquérir des effets d'habillements,*
- *signer la convention de groupement de commandes pour l'achat d'habillement et accessoires entre les SDIS de la Région Centre Val de Loire et le SDIS de la Nièvre,*
- *exécuter le marché à hauteur des besoins propres au SDIS 37,*
- *désigner un représentant titulaire de la commission d'appel d'offre (CAO) pour siéger et représenter le SDIS d'Indre-et-Loire sur ce dispositif.*
- *M. Olivier LEBRETON, membre titulaire*
- *Mme Martine CHAIGNEAU, membre suppléante*

DOSSIER N° 12

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022
DELEGATION AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité délèguent au bureau la possibilité de délibérer sur les dispositions réglementaires régissant les élections professionnelles des instances paritaires, le 8 décembre 2022, au sein du SDIS d'Indre-et-Loire.

RÉUNION DE BUREAU DU 24 MARS 2022

DOSSIER N° 13

**CONVENTIONS RELATIVES A LA FOURNITURE D'EPAVES
DEPOLLUEES POUR LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente à signer les conventions avec les quatre sociétés ci-dessus, relatives à la fourniture d'épaves pour les formations des sapeurs-pompiers dans les centres d'interventions et secours d'Amboise, Loches, Sud Agglo, Tours Centre et du Val du Cher, ainsi qu'au Centre de Formation.

DOSSIER N° 14

**ACCORD CADRE EN APPEL OFFRE OUVERT (AOO) POUR
LA « PRESTATION DE FORMATION A LA CONDUITE »**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces accords-cadres, y compris les modifications afférentes.

DOSSIER N° 15

**APPEL OFFRE OUVERT (AOO) - ACCORD CADRE POUR LA
« FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES POUR
LES VEHICULES ET ENGINS DU PARC ROULANT DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE »**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

DOSSIER N° 16

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37-VSAV ENDOMMAGE PAR UN TIERS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *autorisent la présidente à ester en justice devant le Tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus.*
- *valident la désignation de Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS d'Indre-et-Loire.*

DOSSIER N° 17

INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent l'indemnisation et autorisent la présidente à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du sapeur-pompier volontaire du CIS Nord Agglo pour un montant de 245,00 euros T.T.C.

DOSSIER N° 18

INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent le remboursement des frais de soins au cabinet vétérinaire et d'autoriser la présidente à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du cabinet vétérinaire pour un montant de 196,00 euros T.T.C.

DOSSIER N° 19

BESOINS DE RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DANS LE CADRE DE LA VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente à recruter 4 sapeurs-pompiers volontaires supplémentaires en sus des 10 déjà autorisés par délibération du bureau du 13 mai 2021, pour faire face à la vacance temporaire d'emplois de 14 sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2022 et pour tenir les emplois opérationnels permanents de chef d'agrès tout engin, chef d'agrès un engin une équipe, chef d'équipe et équipier.

DOSSIER N° 20

CONVENTION RELATIVE AU CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ORGANISE PAR LE SDIS DE LA SEINE-MARITIME AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente à signer la convention relative au concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS de la Seine-Maritime au titre de l'année 2022.

DOSSIER N° 21

MARCHE 17/9/6 : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE 6 / 7 PLACES DE TYPE « FOURGON » POUR LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE" - REMISE DE PENALITES DE RETARD

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité accordent une remise de pénalités pour les 51 jours correspondants à ce dit retard de livraison, soit un montant d'exonération de pénalités de 3 330,20 € HT.

DOSSIER N° 22

ACCEPTATION DU VERSEMENT DE 3 500€ DU FONDS MUTUALISTE DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent le don de 3 500 € en faveur du SDIS d'Indre-et-Loire et autorisent la présidente à mener les actions et à signer tout document à cet effet.

RÉUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2022

DOSSIER N° 23

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente à signer la convention de financement entre le département d'Indre-et-Loire et le sdis 37 pour la période 2022-2024.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *adoptent le présent budget 2022 et ses annexes, d'un montant total de 61 461 00 € dont 14 559 000 € en section d'investissement et de 46 902 000 € en section de fonctionnement ;*
- *attribuent les subventions de fonctionnement suivantes au chapitre 65 :*
 - *au comité des œuvres sociales, 135 452 €*
 - *à l'union des sapeurs-pompier de la région centre, 1 000 €*
 - *à l'union départementale des sapeurs-pompier, 92 800 €*
 - *à l'association musicale des sapeurs-pompier, 35 600 €*
 - *à l'œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompier de France, 2 000 €*
 - *à l'amicale du personnel permanent des services d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire, 5 600 € ;*
 - *à l'association sapeur lipopette, 1 000 €*
- *votes pour les autorisations de programmes déjà ouvertes, les révisions des enveloppes d'un montant global de - 19 462,88 € ;*
- *approuvent le montant global 2022 des crédits de paiement des opérations d'investissement de 811 185,38 € ;*

tels qu'ils apparaissent aux pages 15 et 42 de la 3ème partie (Les maquettes budgétaires du BP2022) du rapport de présentation.

DOSSIER N° 25

AJUSTEMENTS DE L'ORGANIGRAMME

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent les ajustements de l'organigramme suivants, à compter du 1^{er} avril 2022 :

- *transformation du poste d'assistant médical en 2nd poste d'assistant administratif.*
- *transformation du poste d'adjoint au chef de service en poste de technicien information géographique.*

DOSSIER N° 26

**AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL
SUR 3 EMPLOIS PERMANENTS DU GROUPEMENT BATIMENT INFRASTRUCTURE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité autorisent le recrutement d'un agent contractuel de droit public sur les emplois permanents de chef du service travaux maintenance et de technicien maintenance.

DOSSIER N° 27

**DEFINITION D'UN PLAFOND DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS PEDAGOGIQUES
ASSOCIES AUX FORMATIONS ACCORDEES DANS LE CADRE
DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le plafond de prise en charge des frais pédagogiques proposé à 15 € par heure mobilisée et les modalités de mise œuvre (priorisation des demandes, campagne triennale).

DOSSIER N° 28

**CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ASSISTANT DE GESTION
DU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU SERVICE RH-SPV**

- Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent :*
- *la création d'un poste budgétaire permanent à temps complet d'assistant de gestion RH-SPV du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux du grade d'adjoint administratif à compter du 1^{er} avril 2022 ;*
 - *l'autorisation de recruter un contractuel dans le cas où le poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire.*

*Tous droits de reproduction réservés
Pour copie conforme :*

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 11 mai 2022

ANNEXES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Avenant n°1 à la convention tripartite concernant le centre de vaccination de Tours – la préfecture, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et le sdis d'Indre-et-Loire	1
2	Convention de prise en charge financière par le sdis d'Indre-et-Loire des dépenses de la ville de Tours pour la mise à disposition d'agents et de moyens auprès du centre de vaccination à tours	2
3	Convention pour un projet de véhicule pédagogique - Casden – acef – bpvf – sdis 37	3
4	Avenant n°1 à la convention de fonctionnement du centre de secours et d'incendie (cis) de neuvy-le-roi	4
5	Convention pour prestations dites de proximité et d'échange avec la commune de Sainte-Maure-de-Touraine	5
6	Convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'effets d'habillement entre le sdis de la région centre val de loire et la nièvre	11
7	Conventions relatives à la fourniture d'évapes dépolluées pour le sdis d'indre-et-loire	13
8	Convention concours sergent sdis d'indre-et-loire et le sdis de seine maritime	20
9	Communiqué de presse sur les remises de pénalités de retard	21
10	Convention de financement entre le département d'indre-et-loire et le sdis 37 - 2022/2024	23
11	Présentation BP 2022	24
12	Ajustement de l'organigramme	25
13	Compte personnel de formation	27